

Construction d'équipements sportifs et de loisirs au Mont Gros

Notice adéquation projet de paysage et enjeux écologiques

1. Introduction : présentation du projet paysager du Mont Gros:

Le projet s'insère au sommet du Mont Gros à la Gaude, promontoire qui domine Nice et la vallée du Var. Ce projet a pour but de consolider et d'améliorer un ensemble d'équipements sportifs et de les faire dialoguer davantage avec le paysage Méditerranéen ainsi qu'avec l'architecture monumentale voisine de Marcel Breuer.

Le projet remodèle la parcelle avec un système organisé en 3 entités clairement définies :

- le grand parking recomposé avec son extension
- la grande terrasse centrale regroupant, les bâtiments et équipements sportifs
- la terrasse supérieure regroupant le skate-park et le pumptrack

Les entités seront connectées depuis le parking par des cheminements rayonnants en direction de la placette d'entrée du site, et d'un cheminement principal formant à l'intérieur du site une grande colonne vertébrale qui dessert l'ensemble des bâtiments et équipements sportif. Il est à noter que la terrasse supérieure (Skate/Pumptrack) sera aussi desservie directement depuis l'extrémité de l'extension du parking. L'ensemble des cheminements seront PMR.

Au centre, une esplanade se développe à partir de l'entrée du site. Ouverte sur le grand paysage, cette esplanade végétale sera bordée au Nord par des plantations permettant d'habiller le pied des équipements et au Sud par des arbres à grand développement.

Au nord de cette esplanade, le cheminement principal mène au stade et à la placette d'entrée des nouveaux vestiaires. Ce cheminement se composera d'une rampe plantée permettant l'accès au stade et aux tribunes à l'Ouest et au Nord, du bâtiment de la salle polyvalente et dojo à l'Est. Cette terrasse sera principalement minérale pour favoriser les flux de visiteurs en direction des tribunes mais sera bordée d'arbres et d'arbustes fleuris afin d'habiller les abords des bâtiments.

Au Sud de l'esplanade, après les terrains de boule, on trouvera le bâtiment des jeunes à l'Ouest et le long du cheminement les équipements sportifs extérieurs : street-workout, ping-pong, terrain multisports, et la double aire en jeux qui se loge entre deux petits talus existants. Au-delà de l'aire de jeux, le cheminement principal rejoint la terrasse supérieure grâce à un escalier divisé en trois volets pour plus de confort. L'ensemble du secteur sera modelé de manière à connecter l'ensemble des équipements pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elle sera plantée afin d'ombrager les équipements et de proposer des espaces de détente pour les

accompagnants. Le terrain sera modelé par endroit pour proposer des aménagements en lien avec les équipements. La topographie du site sera par moment conservée comme pour les aires de jeunes qui s'implantent entre des talus existants, apportant ainsi sécurité et intimité pour les plus jeunes.

A l'extrême Sud, la terrasse supérieure du skate-park/pump track dominera le complexe sportif. Insérée dans un décor de garrigue, elle sera accessible par le chemin principal ainsi que par un accès plus direct du parking. Cette double entrée permettra de rendre l'accès à tous les utilisateurs. Cette dernière terrasse sera revégétalisée grâce à des semis extensifs (Hydroseeding). Quelques arbres viendront créer une zone ombragée au-dessus des bancs.

De manière générale, le projet tend à respecter les attentes et objectifs du référentiel Ecovallée qualité ainsi que le classement bronze pour des bâtiments durables méditerranéens. En particulier, en réutilisant une grande partie des structures de parking existant, en limitant les déblais/remblais grâce à une insertion douce dans la topographie existante, en proposant de minimiser les exports de déblais qui seront principalement réutiliser sur site (selon leur qualité et les préconisations du géotechnicien), en conservant les principaux arbres/bosquets du site, en revégétalisant de grand secteur du site actuellement dépourvus de sol (terrasse supérieur/zone de décharge), en proposant une palette végétale adaptée au site et au réchauffement climatique.

Etant donné l'étendue du site, le projet propose un aménagement favorisant des essences locales et résistantes demandant peu d'entretien et peu d'apport en eau, des revêtements et matériaux simple avec un retour des EP de surface directement au milieu sans collecte/ni export des eaux collectées. L'intégration des équipements sportifs extérieurs a fait l'objet d'une réflexion au plus proche du terrain naturel afin de renaturer le site. Le projet renforce les usages du parc sportif existant tout en lui apportant une structure plus affirmée et une lecture plus claire pour les visiteurs usagers comme spectateurs.

Des ambiances paysagères Méditerranéennes :

Le complexe sportif s'articulera autour des équipements sportifs couverts et extérieurs mais également autour de différentes ambiances paysagères. L'aménagement paysager sera structuré autour de l'esplanade plantée d'une pelouse en fétuque élevée et de plantations arbustives colorées et fleuries ainsi que d'arbres à grands développements. La fétuque élevée apporte une excellente tolérance au piétinement et au sec. La disposition des plantations favorisera les percées visuelles et les cadrages sur le grand paysage de la vallée. Sur l'ensemble de l'aménagement des terrasses, des essences locales, les végétalisations extensives et **globalement résistantes au sec et sols pauvres** seront privilégiées.



Sur les terrasses au Sud de l'esplanade aux abords des équipements dédiés aux jeunes, l'ambiance paysagère sera davantage sauvage et orientée sur le référentiel de la garrigue.

Etant donné le nombre d'arbres proposé (52 arbres), la qualité du sol et les contraintes d'arrosage, les plantations seront proposées dans les secteurs périphériques en forme naturelle (tiges basse branchue, divers buissons et touffes de garrigue). Des prairies méditerranéennes et garrigue habilleront la roche et les secteurs de remblais très présents sur le site favorisant ainsi la restauration de la biodiversité.



2. Adéquation du projet paysager et enjeux écologiques :

Mise en place de gîtes en faveur de la faune :

- la connexion de deux secteurs favorable au lézard ocellé situés en dehors du secteur d'aménagement sera favorisé par la création de 4 gîtes sur le parcours nord sud de liaison. Ces aménagements seront réalisés à l'est du site dans grand talus non investi dans le cadre du projet) qui relie les deux secteurs favorables. Les gîtes sont constitués d'une fosse de 2m par 2m comblée partiellement par des blocs rocheux et branchages, avec un effet de pierrier en surface, l'ensemble permettant le gîte temporaire ou définitif du lézard ocellé.
- Mise en place d'une protection physique de type grillage à mouton au sud des aménagements pour empêcher toute intrusion dans un secteur situé au sud du site ayant des caractéristiques favorables à l'établissement du lézard ocellé : éboulis calcaire dans talus
- Mise en place de nichoirs à chauve-souris sur les arbres conservés du site : 4 unités

Conservation d'un corridor entre le plateau et le coteau boisée :

- Le projet vient s'insérer à l'interface entre le plateau de la Gaude et le grand coteau de la plaine du Var, le passage transversal devant être préservé pour la faune le projet propose de conserver un secteur sans réaménagements ni clôtures pour permettre le déplacement de la faune. Ce corridor d'une longueur de 100 ml sans aménagements est situé entre les aménagement du secteur Pump/Skate du sud et l'extension du parking au nord aura une largeur de 20 ml . Il est constitué de deux talus et d'un passage intermédiaire laissé en l'état qui formera un corridor préservé entre le plateau à l'ouest du site et le grand coteau à l'est du site.

Adaptation des clôtures pour le déplacement de la petite faune.

Au delà du corridor transversal préservé dans le cadre du projet, l'ensemble des clôtures mises en place seront adaptées au passage de la petite faune. La clôture de type grillage à mouton permettant le passage grâce à ses mailles larges (15x30 cm) et les passages réguliers tout les 20 ml en pieds sur des clôture type clôture rigides, seront systématiquement mises en œuvre.

Conservation de secteur de ronciers et de talus en évolution naturelle :

A l'est du site en frange des boisements originel du coteau, des ronciers se sont développés sur les secteurs de remblais depuis l'arrêt des dépôts. La nature reprend doucement ce secteur bien dégradé par l'activité humaine. Dans le cadre du projet des secteur de ronciers seront préservés en l'état en particulier les talus formés par les plateformes successives de dépôts. Ces milieux partiellement ouverts relativement dynamiques, difficilement accessibles pour les hommes présentant un intérêt notable pour la faune : nourrissage et nidification et la flore. : diversité, dynamique végétale et reconstitution d'un sol. Dans le cadre du projet, ces lieux délaissés seront partiellement préservés en l'état pour l'intérêt écologique qu'ils représentent. Les secteurs investis dans le cadre du projet de paysage feront l'objet de mesures en faveur de la faune en phase chantier, voir point suivant

Adaptation, du calendrier des travaux, limitation des secteurs investis et défavorabilisation :

Les ronciers non conservés dans le cadre du projet seront systématiquement débroussaillés à l'automne en amont des travaux, pour ne pas favoriser la nidification au printemps suivant : ce processus de « défavorisation » des ronciers sera couplé avec **l'interdiction de commencer ou recommencer des travaux au printemps** quel que soit le secteur de travaux , roncier ou pas . Au delà des travaux, les entretiens futurs des aménagements paysagers seront cadrés et restrictifs, **en particulier concernant les fauches annuelles des espaces de prairies extensives** qui seront interdites dans la première partie de l'année, en favorisant les mois de fin d'été, début d'automne.

En parallèle lors du chantier les secteurs ayant un intérêt écologique : ronciers et derniers taillis originels en périphérie du site, seront interdits à toute circulation et à fortiori tout dépôt même provisoire dans le cadre du chantier. L'ensemble des zones de travaux, base vie, stockage seront vérifié et validés par un écologue pour maintenir les objectifs de respect du vivant sur ce site en voie de renaturation.

Définition d'une palette végétale diversifiée et adaptée au site :

La strate arborée :

Palette arborée pour l'ensemble du parc sportif : Essences rustiques, principalement locales, grande capacité d'adaptation au milieu. Selon les capacités des pépinières le label « végétal local » zone méditerranéenne sera systématiquement favorisé.

Chaque arbre, bénéficiera d'une fosse de plantation de 6m³ minimum. Pour l'ensemble des fosses de plantation un substrat terreux de qualité sera mis en place. La qualité des substrats devra se conformer aux exigences du cahier des charges des services communaux en vigueur ou du service gestionnaire.

A la plantation, un tuteurage de qualité sera mis en place pour accompagner le végétal dans ces premières années de croissance. La hauteur des tuteurs sera à dimensionner selon la force du végétal.

Les espèces suivantes ont été choisies :

Chêne vert (*Quercus ilex*),

Grenadier (*Punica Granatum*),

Érable champêtre (*Acer campestre*),

Micocoulier de Provence (***Celtis australis***),

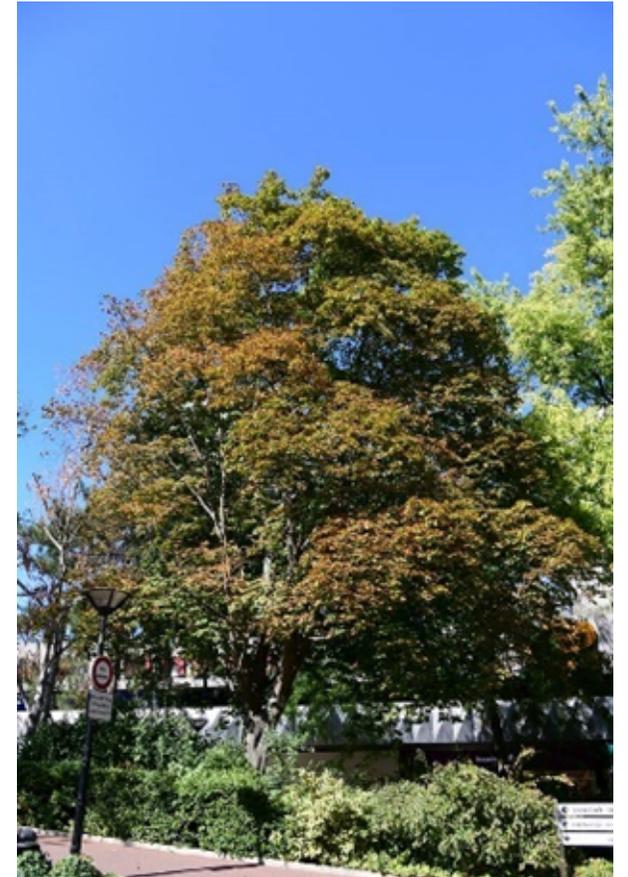
Cyprès de Provence (*Cupressus sempervirens*),

Érable de Montpellier (*Acer monspessulanum*),

Érable à feuilles d'obier (*Acer opalus*),

Amandier (*Prunus Dulcis*),

Pin d'Alep (*Pinus halepensis*)



La strate arbustive :

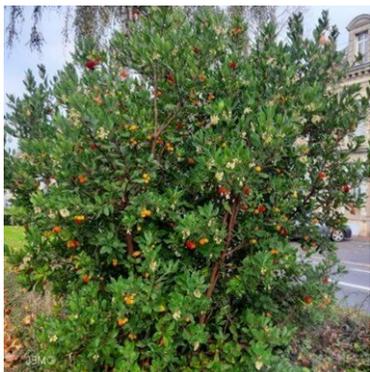
Les massifs arbustifs seront utilisés pour habiller les limites et clôtures séparant le parking du complexe sportif et pour structurer les aménagements extérieurs de la terrasse Nord et de l'esplanade aux abords des équipements. Des arbustes seront également proposés dans les aménagements des terrasses Sud en privilégiant **des essences locales résistantes sans entretien**.

Les essences viendront renforcer la biodiversité. Les végétaux sont choisis pour leur intérêt tout au long de l'année par leur feuillage, leur floraison de longue durée (avec un échelonnement tout au long de l'année).

L'association de plusieurs essences constituant un écran végétal permet :

- Une meilleure harmonie paysagère : l'association de végétaux permet de varier les teintes et une meilleure intégration dans le paysage environnant,
- Un meilleur garnissage : les espèces se complètent entre elles d'où une protection plus rapide et plus efficace (alternance d'arbustes hauts et bas).
- Une meilleure résistance aux maladies et aux parasites : en plantant des végétaux différents, on diminue le risque de prolifération des maladies.

Les espèces suivantes ont été choisies : Alavert ou Filaire à feuille large (*Phillyrea latifolia*), Arbousier (*Arbutus unedo*), Bois Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*), Chêne des Garrigue (*Quercus coccifères*), Figuier (*Ficus Carica*), Pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Genévrier commun (*Juniperus communis*), Genévrier de Phénicie (*Juniperus phoenicea*), Genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*), Myrthe (*Myrtus*), Nerprun alaterne (*Rhamnus alaternus*), Pistachier térébinthe (*Pistacia terebinthus*).



Les massifs de pieds d'arbres, aux abords des bâtiments et du parking :

Chaque pied d'arbre sera travaillé pour offrir une animation végétale basse sur l'ensemble des voiries et équipements. Le choix des essences pour ces massifs a été étudié pour limiter au maximum l'entretien, les espèces suivantes ont été choisies pour leur entretien restreint : Agaphante (*Agapanthus africanus*), Aphyllanthe de Montpellier (*Aphyllanthes monspeliensis*), fillaire à feuille étroite (*Phillyrea angustifolia*) Lavande papillon (*lavandula stoechas*), Romarin (*Rosmarinus officinalis*), Thym (*Thymus camphoratus*, *thymus serpyllum*).



La prairie de l'esplanade et la prairie méditerranéennes :

L'esplanade sera végétalisée avec une pelouse de **fétuque élevé**, permettant de conserver un cycle de pousse et résistance malgré un climat sec. Sur les terrasses Sud aux abords des équipements, il est intéressant de privilégier des graminées comme : Brachypode pennée, Fétuque couleur améthyste accompagnées par des plantes à fleurs : Fabaceae (Bugrane épineuse, Esparcette à feuilles de Vesce, Vesce fausse esparcette), Aphyllanthes monspeliensis.

